



POSTULAT

Auteur PLR/FDP, par Arnaud Schaller
Objet Cohabitation tourisme et agriculture : concilier deux destinées et anticiper les problèmes
Date 03/05/2021
Numéro 2021.05.112

Le Canton du Valais bénéficie d'une économie alpestre et touristique. Le secteur du tourisme se transforme pour tendre de plus en plus vers un tourisme quatre saisons. Le succès du tourisme valaisan est d'ailleurs à souligner. Afin que le développement de ce secteur économique puisse continuer, il convient de travailler sur les impacts collatéraux qu'il peut engendrer, notamment sur le secteur de l'agriculture de montagne. Selon les régions, des problématiques de cohabitation commencent à apparaître entre les acteurs touristiques et les milieux agricoles en lien avec l'activité sur les alpages. C'est le cas aujourd'hui et ce phénomène s'accroîtra dans les prochaines années en raison des mesures de protection des troupeaux qui vont se multiplier.

Les éleveurs font un travail conséquent et difficile qu'il faut soutenir. Régulièrement, ils se heurtent déjà à des situations difficiles de cohabitation avec les usagers (randonnées, VTT, trails, e-bikes, etc). Une protection des troupeaux efficace est certes difficile à concilier avec des flux touristiques importants mais le Valais en tant qu'acteur touristique qui soutient ses exploitations alpestres doit trouver des solutions pour maintenir une cohabitation favorable aux deux secteurs.

Conclusion

Par ce postulat, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer de nouvelles mesures concrètes en soutien aux milieux agricoles visant à faciliter la cohabitation entre le tourisme et l'agriculture de montagne, notamment en lien avec la protection des troupeaux, l'ouverture des chemins pédestres et la gestion des flux sur les alpages.